

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prevention du risque amiante – Sous-Section 4 Personnel cumulant les fonctions

Objectifs :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'Amiante
- Aspects médicaux, Effets sur la santé
- Les différents acteurs de la prévention
- Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Diagnostics et repérages avant travaux (réglementation sur les prélèvements et analyses)
- Le dossier technique amiante
- Réglementation concernant le risque amiante (dispositions des codes du travail, code de la santé publique et code de l'environnement)
- Intégration dans le PPSPS ou le plan de prévention du risque amiante
- Les risques associés (électrique, chimique, travail en hauteur)
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante
- Evaluation du risque amiante
- Techniques de captage et d'abattage des poussières
- Notions sur l'aérodynamique du chantier et sur la filtration
- Equipements de protection collective, critères de choix
- Equipements de protection individuelle : critères de choix, Adéquation, utilisation, contrôle et entretien
- Gestion des déchets
- Situations d'urgences et situations anormales
- Procédures de décontamination
- Choisir les techniques d'intervention
- Constituer des modes opératoires selon les activités, le faire appliquer ou l'appliquer.
- Comment transmettre les informations et les consignes aux opérateurs (rédaction d'une notice de poste)
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Synthèse et clôture du stage avec les participants

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tarif : - Prise en charge par CONSTUCTYS (salariés) et FAFCEA (TNS), nous consulter.

Durée : formation initiale 5 jours (35h) – recyclage : 1 jour (7h).

DATES DE FORMATION

Formation initiale 2025 :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 13 au 17 janvier | <input type="checkbox"/> 10 au 14 mars | <input type="checkbox"/> 12 au 16 mai |
| <input type="checkbox"/> 7 au 11 juillet | <input type="checkbox"/> 29 sept. au 3 oct. | <input type="checkbox"/> 24 au 28 nov. |

Recyclages 2025 :

- 9 janvier 6 février 6 mars 3 avril 30 avril 22 mai 19 juin 17 juillet 11 sept. 9 octobre 6 nov.
 4 déc. 31 déc.

📍 CERTIGO – Parc du Grand Troyes - 5 rue de Prague - 1300 Ste Savine :

🕒 De 8h30 à 17h00

ENTREPRISE

Raison sociale :

Forme sociétaire : Entreprise individuelle SA SARL Autre :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Email :

Code NAF : SIRET :

Activité principale : Nombre de salariés :

PARTICIPANTS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié

Email du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié

Email du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié

Email du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié

Email du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur



Bulletin d'inscription à retourner par mail :
Tél : 03 25 76 27 80 | Mail : formation@capeb10.fr

Rapprochez-vous de la CAPEB pour la prise en charge de la formation